

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**

Séance du 14 décembre 2024

Nombre de Membres	
En exercice :	22
Présents au Conseil :	20
Ayant pris part au vote :	21
Ayant donné procuration :	1

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze décembre à neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Date de la convocation
10/12/2024

Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.

Procurations : Frédéric Dole à Guillaume Bouhin.

Absent : Frédéric Garreau.

Secrétaire de séance : Marie Destaing.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2024-12-086

OBJET : Convention d'occupation de la salle des fêtes par le groupe Lasalle.

Le Maire présente la convention conclue à partir du 16 décembre 2024 entre la commune de Levier et le groupe scolaire Lasalle (collège Saint Joseph) qui concerne la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes le lundi après-midi de 13h à 17h sauf indisponibilité de celle-ci.

Le Maire précise que la mise à disposition de la salle des fêtes est conditionnée par :

- Un usage sportif sans balles
- Assurer la propreté en fin de séance compte tenu de l'occupation de la salle des fêtes par une association le lundi soir.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Valident la convention d'occupation de la salle des fêtes entre la commune et le groupe Lasalle ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 025-200068401-20241214-2024_12_086-DE

Berger
Levrault



Le Maire,
Marc SAULNIER.